

Communiqué de presse

Bâle, 30 novembre 2008

L'importance du droit de recours confirmée par les citoyens

Une victoire pour la nature et l'environnement

Les organisations environnementales remercient les Suissesses et les Suisses d'avoir confirmé le maintien de leur droit de recours lors du scrutin de dimanche. Elles sont conscientes de la responsabilité qui leur incombe et continueront d'utiliser à l'avenir cet instrument avec retenue et efficacité. Elles voient dans le net NON d'aujourd'hui un signal fort demandant au monde politique de s'engager davantage à l'avenir pour les valeurs naturelles, culturelles et la qualité de vie dans notre pays.

Le net rejet de l'initiative lancée par le PRD zurichois a permis à la protection de la nature, du patrimoine et de l'environnement de sortir victorieuse de cette campagne. Mais l'Etat de droit et l'attractivité touristique de la Suisse sont aussi les vainqueurs de ce scrutin. Le résultat est un appel au Parlement de mettre enfin un terme aux débats sur le droit de recours et de prendre en main les grands problèmes environnementaux dans le domaine du climat, de la biodiversité et du mitage du territoire.

Le résultat des votations est à mettre en relation avec l'énorme investissement de milliers de membres d'organisations qui se sont engagés bénévolement et qui ont fait des dons en faveur de la protection de la nature en Suisse. Cet engagement a porté ses fruits. Les 23 organisations nationales regroupant notamment, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux, l'ATE, le Club alpin suisse, la Fédération suisse de pêche, la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage, Greenpeace, Pro Natura et le WWF considèrent maintenant que le droit de recours est préservé.

La campagne a été rude et les organisations d'utilité publique ont subi des attaques lourdes et injustifiées. Elles comptent maintenant sur un apaisement du climat et que le droit de recours puisse être aussi reconnu par ses adversaires pour ce qu'il est, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'un instrument visant à corriger les décisions des autorités qui ne respectent pas la loi. Les 23 organisations de protection de la nature vont continuer à l'avenir à faire usage de ce droit avec retenue. Le net résultat des votations ne va pas pour autant conduire à une recrudescence des recours.

Ce verdict populaire est un plaidoyer pour une économie respectant l'environnement. L'initiative a cherché à creuser un fossé entre écologie et économie qui n'a plus de raison d'être au XXIème siècle. Ce pragmatisme dans la pesée des intérêts entre protection et utilisation des ressources doit régulièrement être rappelé. Dans cet esprit, les organisations de protection de la nature et de l'environnement continueront à chercher le dialogue avec les milieux économiques, mais aussi avec le PRD.

Pour toute information complémentaire :

François Turrian ASPO/BirdLife Suisse, porte-parole pour la Suisse romande, tél. 079 318 77 75
Catherine Martinson, WWF, tél. 079 360 56 75, Sophie Michaud Gigon, Pro Natura, tél. 077 434 64 08

Organisations responsables: Aqua Viva + Archéologie Suisse + ASPO/BirdLife Suisse + ATE Suisse + Club Alpin Suisse CAS + Equiterre + Fédération Suisse des Amis de la Nature + Fédération Suisse de Pêche + Fondation suisse de l'énergie + Fondation Suisse de la Greina + Fondation Suisse pour la pratique environnementale PUSCH + Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage + Greenpeace + Helvetia Nostra/Fondation Franz Weber + Initiative des Alpes + Mountain Wilderness + Médecins en faveur de l'environnement + Patrimoine Suisse + Pro Natura + Rheinaubund + Société Suisse de Spéléologie + Suisse Rando + WWF Suisse.